

Installations classées pour la protection de l'environnement

OBJECTIFS

Cette formation est destinée à tous ceux qui pratiquent les ICPE ou qui cherchent sérieusement à s'y initier pour en saisir les règles.

PERSONNES CONCERNÉES

Professionnels de l'immobilier et de la construction et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

PROGRAMME

- Le classement des installations
- Les principes de la nomenclature
- La notion d'installation
- La nomenclature
- Les régimes des installations classées
- La procédure d'autorisation
- Les prescriptions techniques
- Les régimes particuliers
- Les contentieux des installations classées
- Les contentieux administratifs
- Droit répressif et contentieux civils



Pédagogie

Les cours seront réalisés sur présentation power point.

Documentation

Un support de formation illustré sera remis à chaque participant.

DURÉE	LIEU	COÛT
1 journée	Le Mans	350 € HT par stagiaire (frais de repas non inclus)